Solidarités

JE CHERCHE UN LOGEMENT

Parce que l'accès pour tous à un logement décent dans de bonnes conditions est une démarche qui tient à cœur la Ville de Beaufort-en-Anjou, vous trouvez dans cette page toutes les informations liées aux logements d'urgences, ses conditions d'accès et d'attribution.
Une plateforme web a été mise en place pour vos demandes de logements sociaux sur le département (et leur suivi). En mairie, une conseillère vous accueille et vous informe.



– Être de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France, c'est-à-dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité,
– Louer le logement en tant que résidence principale,
– Ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de la composition familiale.

Une « Commission d'attribution des logements » propre à chaque bailleur social examine les dossiers des demandeurs. L'élue aux affaires sociales de la ville est présente à cette commission.

La commune possède un logement d'urgence pour les familles de Beaufort-en-Anjou dans l'incapacité de trouver un logement lorsque survient un événement imprévu. La demande est faite soit directement, soit par un travailleur social. Une évaluation des besoins est alors réalisée avec les professionnels. Une aide alimentaire peut être donnée.
Contacter la mairie directement.

Mairie de Beaufort-en-Anjou
Hôtel de Ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 10

La ville propose des chambres meublées en colocation dans un appartement, en plein centre-ville. Un projet économique et social, pour faciliter l'installation de stagiaires et de salariés.
Les contrats de colocation seront signés avec la mairie pour une durée minimum de 2 mois sur présentation d'un contrat de travail ou de stage.
Il n'y a pas de critères de ressources. Si vous avez un CDI, ce sera le temps de la période d'essai, sinon, pour un CDD ou un stage, le temps du contrat.
Contactez le 02 41 79 74 10.

Description du logement
L'appartement meublé est composé de 3 chambres, dont une avec salle de bain. Une grande pièce de vie, une cuisine et une salle de bains seront à partager. Des placards fermés à clé sont réservés à chaque colocataire.

La ville propose à la location un logement meublé T1 bis de Maine-et-Loire Habitat, réservé uniquement aux personnes en contrat courts, saisonniers ou stagiaires.
La demande doit être faite en mairie, au service logement, sur présentation d'un contrat de travail à durée déterminée, d'un contrat saisonnier ou d'une convention de stage. Les ressources du locataire

ne devront pas dépasser les limites fixées par Maine-et-Loire Habitat. Le contrat est au minimum pour 3 mois.

Mairie de Beaufort-en-Anjou
Service logement
Hôtel de Ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 10
mairie@beaufortenanjou.fr

1- En ligne : saisissez votre demande
Un site spécifique a été mis en place pour simplifier les démarches des demandeurs : https://www.demandelogement49.fr
Une seule inscription suffit : elle sera transmise à tous les bailleurs sociaux.
Les demandes enregistrées sur ce site auront la même valeur que les demandes de logement « papier ».
Comment faire sa demande en ligne ?
Suivez les instructions et transmettez les documents demandés.
Important : à l'enregistrement de votre demande en ligne, vous recevrez votre numéro unique départemental qui vous sera demandé lors de toutes correspondances.

2- À la mairie : venez déposer votre dossier
Remplissez le dossier papier, que vous pouvez au préalable retirer auprès de tous les bailleurs sociaux du département ou dans les mairies. Une fois le dossier complété, venez le déposer à l'accueil de la mairie ou des bailleurs sociaux en joignant une pièce d'identité et vos 2 derniers avis d'imposition.

Il est important également de prendre rendez-vous avec l'élue en charge de l'action sociale et du logement, pour vous faire connaître. Elle est présente lors des commissions d'attribution de logements.
Consultez la permanence : cliquez ici

Connectez-vous au site www.demandelogement49.fr avec votre numéro unique, donné au moment de l'inscription.
Vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier.

Horaires d’ouverture :
– Lundi après-midi de 14h à 17h30.
– Les mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h30.

Coordonnées :
Ville de Beaufort-en-Anjou
Service logement
16, rue de Hôtel de Ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 10
pole.social@beaufortenanjou.fr